

PLESSIS Ste Opportune
Eglise Ste Opportune

MINISTÈRE D'ÉTAT
AFFAIRES CULTURELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE
MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941;

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ~~l'Eglise de SAINTE-OPPORTUNE et le cimetière qui l'entoure, au PLESSIS-S/AINTE-OPPORTUNE (Eure), figurant au cadastre sous les numéros suivants :~~
- Le Cimetière - Section AB, n° 85 pour une contenance de 3 ares, 90 centiares ;
- L'Eglise - Section AB, n° 86 pour une contenance de 2 ares, 55 ca ;
propriété de la Commune.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture ^{et} au maire de la commune ~~de PLESSIS-SAINTE-OPPORTUNE (Eure),~~

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 Décembre 1961
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture
Signé : R. PERCHET

Pour ampliation :
Le Chef du Bureau des Travaux
et Classements,

J. A. 131220. [10715] □

T. S. V. P.

Dossier de demande de permis de construire

Restauration de l'église paroissiale Sainte Opportune

Mise hors d'eau

27170 LE PLESSIS SAINTE OPPORTUNE

le 7 décembre 2006

PLAN DE SITUATION EXTRAIT CADASTRAL

1/20.000 et 1/1.000

M. CARON - Architecte du patrimoine - 76000 ROUEN

